

## PDRH :

# Plan de développement des ressources humaines

### « Le potentiel humain est notre ressource la plus précieuse . . . »

C'est la raison pour laquelle le Service des ressources humaines a investi beaucoup de temps afin de rédiger son tout premier plan de développement officiel afin d'améliorer la qualité de vie personnelle et professionnelle des employés et de continuellement développer et améliorer les services spécialisés offerts par le CROM.

Le PDRH est régi par la loi et est composé de quatre sections : maintien et développement des compétences, cheminement de carrière, dotation et enfin, appréciation du personnel.

Le plan décrit l'accès qu'ont les employés à la formation et au développement continu, au soutien à la recherche, au *coaching*, à la planification de carrière, à la mobilité inter et intra-service et à la planification de la retraite. Il donne également les détails concernant les nouveaux employés dont la trousse de bienvenu qui comprend, entre autres, les valeurs du CROM et les services offerts tant aux clients qu'aux employés. Le plan souligne l'orientation que tout nouvel employé reçoit, selon sa direction ou sa spécialité, ainsi que les différents aspects de son intégration.

Comme le recrutement de personnel spécialisé est un défi de taille, le plan met l'emphase sur l'analyse des besoins en dotation et les stratégies de recrutement. On y trouve donc en détail les standards et les procédures pour le recrutement de nouveaux employés.

Tel qu'annoncé récemment, une évaluation formelle de chaque employé deviendra chose courante afin de reconnaître l'excellence et de mettre en relief les points à

améliorer. Le plan fournit les éléments à évaluer ainsi que les différentes façons d'exprimer la reconnaissance envers les employés comme par exemple l'appréciation d'un travail bien fait.

Finalement, le plan décrit l'importance de l'équilibre travail – vie personnelle et met l'emphase sur le programme d'aide aux employés (PAE) et tous les services qui y sont offerts.

Adopté en juin 2010, le PDRH doit être réévalué et mis à jour à tous les ans par un comité de révision composé de directeurs, du Service des ressources humaines et de représentants des syndicats et du

conseil multidisciplinaire.

Si vous désirez consulter le PDRH du centre, il sera bientôt disponible sur notre site Web et sur le nouvel intranet (comme tous les autres documents organisationnels).



CENTRE  
DE RÉADAPTATION  
DE L'OUEST DE MONTRÉAL

WEST MONTREAL  
READAPTATION  
CENTRE